



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20241218-DEL-24-12-18-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024

Publication : 24/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le douze décembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 34

Quorum : 18

Présents : 21

M. Pascal Thévenot, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, M. Olivier Poneau, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 11

Mme Magali Lamir à M. Olivier Poneau, Mme Nathalie Brar-Chauveau à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Johanne Ledanseur à M. Frédéric Hucheloup, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Philippe Ferret, M. Arnaud Bertrand à M. Pierre Testu, M. Omar N'Dior à Mme Solange Pétret-Racca, M. Michaël Janot à M. Michel Bucheton, M. Alexandre Richefort à M. Damien Metzlé, Mme Christine Decool à Mme Claudine Queyrie, M. Franck Thiébaux à M. Pierre-François Brisabois.

A quitté la séance et n'a pas participé au débat et au vote de cette délibération : 01

Mme Chrystelle Coffin.

Absent non représenté : 01

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : M. Damien Metzlé

Délibération n° DEL-24-12-18-20

Objet : Marché n° 2023-08 relatif aux travaux de maintenance et petits aménagements des bâtiments communaux - Avenants divers

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° DEL-24-12-18-20

Objet : Marché n° 2023-08 relatif aux travaux de maintenance et petits aménagements des bâtiments communaux - Avenants divers

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2194-8,

VU la décision du 14 juillet 2022 de la Cour de justice de l'Union européenne (C-274/21 et C-275/21),

VU l'avis rendu par la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 27 novembre 2024,

VU le marché n° 2023-08 relatif aux travaux de maintenance et petits aménagements des bâtiments communaux,

VU le lot n°3 « Etanchéité », notifié le 13 juin 2023 à la société MAINTENANCE CHAUD FROID ELECTRICITE (MCFE),

VU le lot n° 7 « Plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation », notifié le 13 juin 2023 à la société MAINTENANCE CHAUD FROID ELECTRICITE (MCFE),

VU le lot n° 8 « Electricité », notifié le 13 juin 2023 à la société PLANET ENERGY CONCEPT (PEC),

VU le lot n° 11 « Revêtements de sols souples », notifié le 20 juin 2023 à la société ACORUS-PEINTISOL,

VU le projet d'avenant n° 1 au lot n° 3 « Etanchéité », annexé à la présente délibération,

VU le projet d'avenant n° 2 au lot n° 7 « Plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation », annexé à la présente délibération,

VU le projet d'avenant n° 1 au lot n° 8 « Electricité », annexé à la présente délibération,

VU le projet d'avenant n° 1 au lot n° 11 « Revêtements de sols souples », annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement réunie en séance le 09 décembre 2024,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 09 décembre 2024,

CONSIDÉRANT que le marché n° 2023-08 relatif aux travaux de maintenance et petits aménagements des bâtiments communaux, conclu en 2023, est composé de douze lots prenant la forme d'accords-cadres à bons de commande, sans montant minimum et avec des montants maximums,

CONSIDÉRANT que les lots sont conclus à compter de leur date de notification et jusqu'au 1er mai 2024 inclus et qu'ils sont tacitement reconductibles trois (3) fois pour une période d'un (1) an, soit une durée maximale de quatre (4) ans,

CONSIDÉRANT que depuis 2021, la réglementation impose la définition d'un montant maximum annuel pour les accords-cadres, et que pour définir les montants maximums de chacun des lots, une analyse des dépenses des six dernières années a été réalisée par les services de la Commune, qui ont alors retenu le montant le plus élevé, et y ont ajouté 40 %,

CONSIDÉRANT qu'après une première année d'exécution, tous les lots ont été reconduits en date du 1^{er} mai 2024,

CONSIDÉRANT qu'au regard de la conjoncture économique, de l'inflation et de l'augmentation du coût des matières premières, le montant maximum de quatre de ces lots (« Etanchéité » ; « Plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation » ; « Electricité » ; « Revêtements de sols souples ») semble insuffisant pour répondre à l'ensemble des besoins de la Commune,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de conclure des avenants pour augmenter le montant maximum de chacun de ces lots, dans la limite de 15 %, conformément à l'article R.2194-8 du Code de la commande publique, comme suit :

- le montant maximum annuel du lot n° 3 « Etanchéité », est porté à 172 500,00 € HT, les services de la Commune ayant consommé 72 % du montant maximum de 150 000 € HT prévu initialement après 6 mois d'exercice de l'année en cours,
- le montant maximum annuel du lot n° 7 « Plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation » est porté à 287 500,00 € HT, les services de la Commune ayant consommé 77 % du montant maximum de 250 000 € HT prévu initialement après 6 mois d'exercice de l'année en cours,
- le montant maximum annuel du lot n° 8 « Electricité » est porté à 379 500,00 € HT, les services de la Commune ayant consommé 94 % du montant maximum de 330 000 € HT prévu initialement après 6 mois d'exercice de l'année en cours,
- le montant maximum annuel du lot n° 11 « Revêtements de sols souples » est porté à 80 500,00 € HT, les services de la Commune ayant consommé 84 % du montant maximum de 70 000 € HT prévu initialement après 6 mois d'exercice de l'année en cours,

CONSIDÉRANT qu'au regard de la consommation sus-évoquée, il apparaît que ces augmentations ne seront pas suffisantes pour continuer d'utiliser lesdits lots, et qu'une nouvelle procédure de publicité et de mise en concurrence devra être lancée,

CONSIDÉRANT qu'afin de prévenir tous risques de conflits d'intérêts, Madame Chrystelle COFFIN n'a pas participé aux travaux préparatoires de la délibération, n'a pas pris part ni aux débats ni au vote et a quitté la salle de la séance dès l'appel du point à l'ordre du jour,

ENTENDU l'exposé de Mme Nathalie Normand, rapporteur,

Délibération n° DEL-24-12-18-20

Objet : Marché n° 2023-08 relatif aux travaux de maintenance et petits aménagements des bâtiments communaux - Avenants divers

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 32 voix - Ne prend pas part au vote : 1 voix, Chrystelle Coffin).

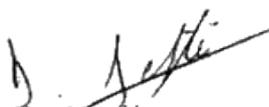
APPROUVE les termes des avenants au marché n° 2023-08 relatif aux travaux de maintenance et petits aménagements des bâtiments communaux, concernant les lots n° 3 « Etanchéité », n° 7 « Plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation », n° 8 « Electricité » et n° 11 « Revêtements de sols souples », joints à la présente délibération.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer lesdits avenants, et tous documents y afférents.

Fait et délibéré en séance le 18 décembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.




Damien Metzlé
6^{ème} Adjoint au Maire
Secrétaire de séance




Pascal Thévenot
Maire